

Éléments pour une stratégie régionale de préservation du patrimoine naturel en Bretagne

Partie I - Synthèse

Propositions de la part du

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne

dans le cadre d'une saisine du Conseil Régional de Bretagne animée par le GIP Bretagne environnement et soutenue par la Diren Bretagne

version finale – Février 2010

Les membres du CSRPN de Bretagne et l'équipe du GIP Bretagne environnement tiennent à remercier chaleureusement les producteurs de données et les experts qui ont tous fourni informations, avis et conseils. Le présent travail leur est grandement redevable.

Les erreurs, oublis ou ambiguïtés que le lecteur pourrait déceler dans ce rapport ne seraient être dues qu'à la maladresse des auteurs et non pas des informateurs.

Sommaire

Partie I - Synthèse.....	6
La saisine du CSRPN par le Conseil Régional de Bretagne.....	7
Les acteurs du projet	8
Cadre méthodologique.....	9
Les lacunes dans la connaissance de la biodiversité en Bretagne	11
Le patrimoine naturel remarquable de Bretagne	13
Les enjeux supra régionaux.....	15
La juxtaposition du patrimoine naturel remarquable entre Mer, Littoral et Intérieur des terres.....	17
Dispositifs en faveur du patrimoine naturel	19
Naturalité.....	21
Les enjeux des continuités écologiques boisées	23
Les continuités écologiques entre zones remarquables boisées	25
Les continuités hydrographiques entre zones remarquables humides	27
Les continuités écologiques pour les poissons migrateurs	29
Lettre de saisine du CSRPN par le Conseil Régional	30
Partie II – Atlas (document annexe)	
Partie III – Inventaires des couches d’informations consultées (document annexe)	
Partie IV – Documentations (document annexe)	

Partie I - Synthèse

La saisine du CSRPN par le Conseil Régional de Bretagne

En février 2007, le Conseil Régional de Bretagne adopte son schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité. Il définit pour la Région deux grands axes stratégiques : amélioration des connaissances et protection des espaces et des espèces.

La mise en œuvre de ces axes et tout particulièrement le second suppose une véritable stratégie permettant de hiérarchiser et de prioriser les interventions de la Région, notamment la mise en œuvre des différents outils à sa disposition (contrats nature, réserves régionales, parcs naturels...).

Dans l'optique d'élaborer cette stratégie, la Région a souhaité s'entourer de l'expertise du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Ainsi, et conformément à l'article L 411-5 du code de l'environnement, le Conseil Régional a saisi le CSRPN en février 2008 (cf. page 30).

L'Etat, représenté par la Diren Bretagne, accompagne et soutient la démarche entreprise par le Conseil Régional.

Le GIP Bretagne environnement anime le projet et seconde les travaux du CSRPN. En novembre 2008, un chargé de mission est recruté pour 12 mois par le GIP Bretagne environnement avec le soutien financier du Conseil Régional et de l'Etat.

Composé de sept membres du CSRPN, un groupe de travail élabore les éléments qui sont soumis pour validation à l'ensemble des membres du CSRPN.

Le groupe de travail s'appuie sur les propositions de l'équipe du GIP Bretagne environnement.

Les propositions sont construites à partir des informations fournies par les producteurs de données ainsi que des apports de divers experts régionaux.

L'expertise du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel porte sur une thématisation et une spatialisation.

Seront prises en compte, d'une part, les caractéristiques du patrimoine naturel, tout particulièrement l'enjeu littoral et maritime, et d'autre part, les fonctionnalités des milieux, non seulement les espaces les plus remarquables, mais également les continuités écologiques.

Par ailleurs, le Grenelle de l'Environnement envisage un schéma régional de cohérence écologique, élaboré conjointement par la Région et l'Etat, en application des orientations nationales sur les « Trames verte et bleue ».

Les acteurs du projet

Ont participé à la réalisation de la saisine au titre de :

- ✓ Membre du CSRPN (et membre du groupe de travail *) :

G Artur, S Basck, F Bioret*, B Clément, A Canard, P Clergeau*, A Cotonec*, S Derrien-Courtel*, L Diard, M-C Eybert, J Haury, M Jonin*, M-J Le Garrec, P Le Mao, JC Lefeuvre, C Liret, S Magnanon*, F Paysant, C Retière, F Rozé*, P Yésou ;

- ✓ Equipe du GIP Bretagne environnement :

V Guillemot, R Lucas, F Siorat ;

- ✓ Suivi de l'avancement de la saisine :

pour le Conseil Régional de Bretagne : H Conan, A Gachet, G Lesage, D Parthenay, B Valette ;

pour la Diren Bretagne : M Bacle, D Lasne, Y Richard ;

- ✓ Expert scientifique ou naturaliste consulté par le GIP Bretagne environnement sur divers points de la saisine (en sus des experts par ailleurs membres du CSRPN et hors consultation des acteurs producteurs de données) :

F Baraer, B Bargain, J Boireau, E Bourget, F Burel, B Cadiou, P M Chapon, C Courtial, S Croci, A Ernoult, M Février, G Gélinaud, F Gentil, G Germis, J Grall, M Hardegen, C Hily, E Holder, L Hubert-Moy, L Le Du-Blayo, M Magnier, J-Y Monnat, M Monvoisin, J Nabucet, P Philippon, F Simmonet, T Vigneron.

- ✓ Organisme producteur de données :

listés dans la partie III « Inventaire ».

Cadre méthodologique

Les problématiques abordées dans ce travail sont d'envergure régionale.

Les implications sont doubles :

d'une part, l'échelle spatiale d'analyse et d'interprétation des informations tient compte de ce besoin de **vision régionale** des problématiques;

d'autre part, les éléments du patrimoine naturel pris en compte dans ce travail présentent un **intérêt *a minima* régional**.

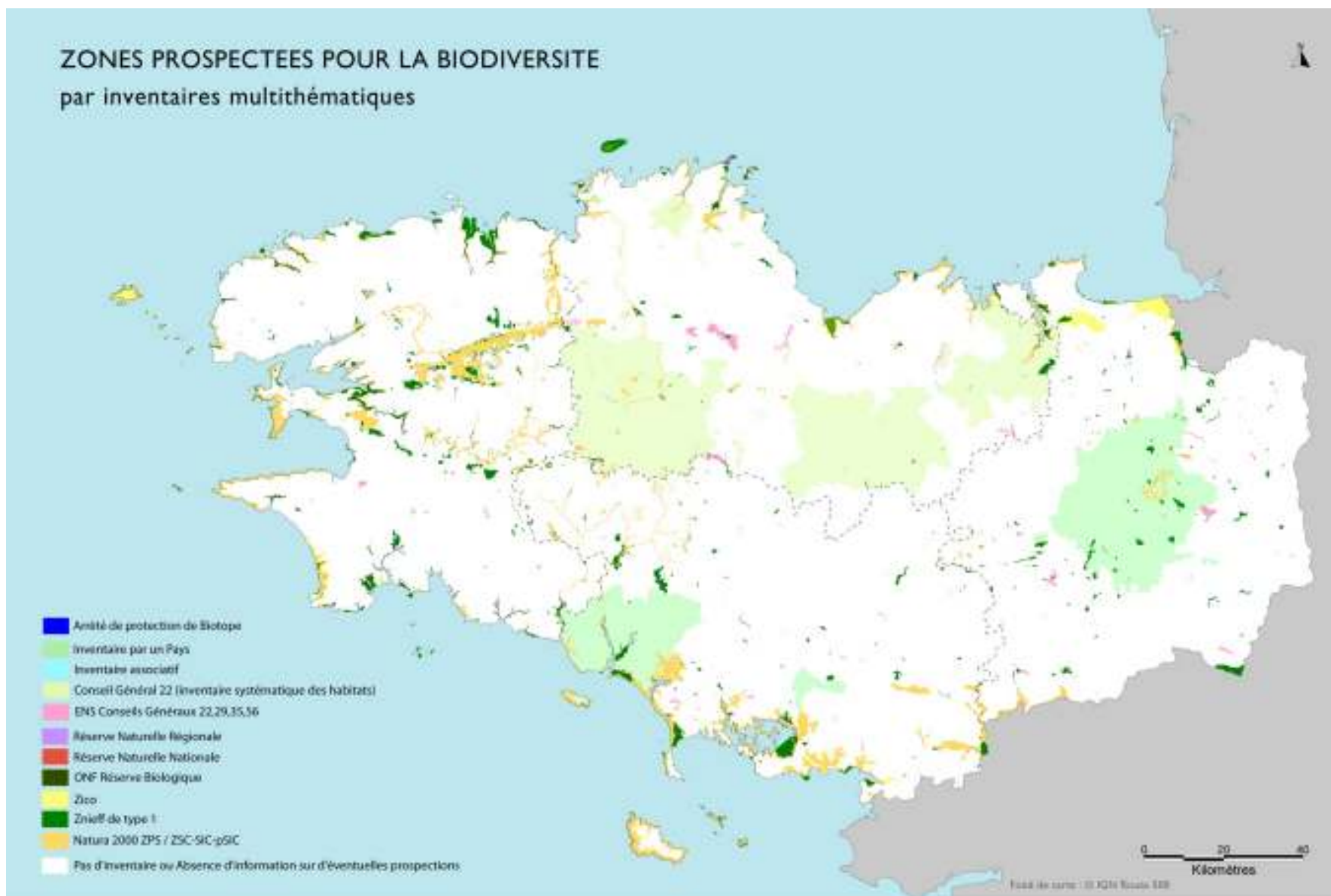
Dans la majorité des cas, le niveau d'intérêt des éléments du patrimoine naturel (local, départemental, régional, national, international) a été communiqué au groupe de travail par les experts scientifiques et naturalistes. Les quelques propositions de classements opérées par le groupe de travail ont été validées par ces mêmes experts.

La nécessité d'établir un diagnostic hiérarchisé a imposé de ne prendre en compte que les **informations cohérentes à l'échelle régionale**.

Ceci signifie que, pour un taxon et une problématique considérés, les données utilisées couvrent de manière homogène, spatialement et temporellement, l'ensemble de la Bretagne. Ainsi des données concernant certains mammifères, reptiles, batraciens, invertébrés, habitats **n'ont pas été prises en compte** ; le plus souvent ces données avaient une couverture régionale spatiale trop partielle.

Cependant, la méthode utilisée pour l'agrégation, l'analyse et la spatialisation des données permettra d'incorporer de futures informations au fur et à mesure de leur disponibilité.

Seules les **informations existantes** et accessibles début 2009 ont été utilisées pour le présent travail ; il n'y a pas eu acquisition de nouvelles connaissances dans le cadre de cette saisine.



Sources : Bretagne Vivante SEPNB ; Conseil Régional de Bretagne ; DIMEN Bretagne ; Conseil Généraux 22 29 35 56 ; FCBE ; ONF ; Pays de Lorient ; Pays de Rennes ; Pays de Vannes

© GIP Bretagne Environnement - Décembre 2009

Les lacunes dans la connaissance de la biodiversité en Bretagne

Objectif de la carte : *identifier les lacunes sur la base de la spatialisation des territoires prospectés pour inventorier la biodiversité*

Le patrimoine géologique est considéré comme étant inventorié de manière satisfaisante.

Des lacunes spatiales :

- **moins de 23 %** de la Bretagne terrestre ont été couverts par des inventaires systématiques tendant à identifier les sites remarquables pour la biodiversité (22,62 % - les inventaires de type atlas ne sont pas pris en compte ainsi que les Znieff terrestre de type 2 qui ne rentrent pas dans la définition d'un territoire prospecté avec inventaires) ; mais ce chiffre serait à moduler à la hausse ; en effet, il n'existe aucune information de l'effort de prospection (et donc de la superficie) entrepris par les naturalistes, scientifiques, bureaux d'études, depuis plus de 20 ans à l'échelle régionale, notamment dans le cadre de la politique des Znieff ; de plus, nombre de sites reconnus pour leur intérêt n'ont pas encore de cartographie de leurs habitats remarquables (par exemple 23 sites continentaux Natura 2000 sur 43 ne sont pas encore cartographiés) ;
- **moins de 2 % des fonds marins** de la zone 0 – 50 m de profondeur des eaux territoriales bretonnes ont été prospectés dans le cadre de l'identification de Znieff marines (1,6 %) ;
- **près de 75 % des fonds marins** de la zone 0 – 50 m de profondeur des eaux territoriales bretonnes sont considérés comme habitat d'intérêt communautaire **mais** uniquement au travers d'une approche sédimentologique et non pas biocénotique (74,8 %).

Des lacunes thématiques

Le diagnostic régional posé au travers du présent travail a révélé un **manque d'informations** dont les items sont listés ci-dessous.

Afin d'affiner ce diagnostic, l'acquisition de nouvelles connaissances à l'échelle régionale est nécessaire. Les **priorités d'acquisition de connaissance** sont surlignées en gris.

- ✓ atlas régional des : **habitats terrestres remarquables**, flore non vasculaire, **zones humides** de Bretagne, **champs de laminaires**, batraciens et reptiles remarquables, mammifères remarquables, poissons remarquables d'eau douce, invertébrés terrestres remarquables ;
- ✓ liste d'espèces et d'habitats dont la Bretagne doit **prendre en compte la conservation** ;
- ✓ caractérisation de la qualité écologique des : écosystèmes des **cours d'eau** de Bretagne par tronçons, du bocage, des forêts ;
- ✓ **typologie des milieux sous marins** de Manche-Atlantique, descriptive de leur intérêt patrimonial et partagée au niveau national;
- ✓ occupation du sol, à la parcelle, discernant notamment les différents types de **milieux ouverts**.



Le patrimoine naturel remarquable de Bretagne

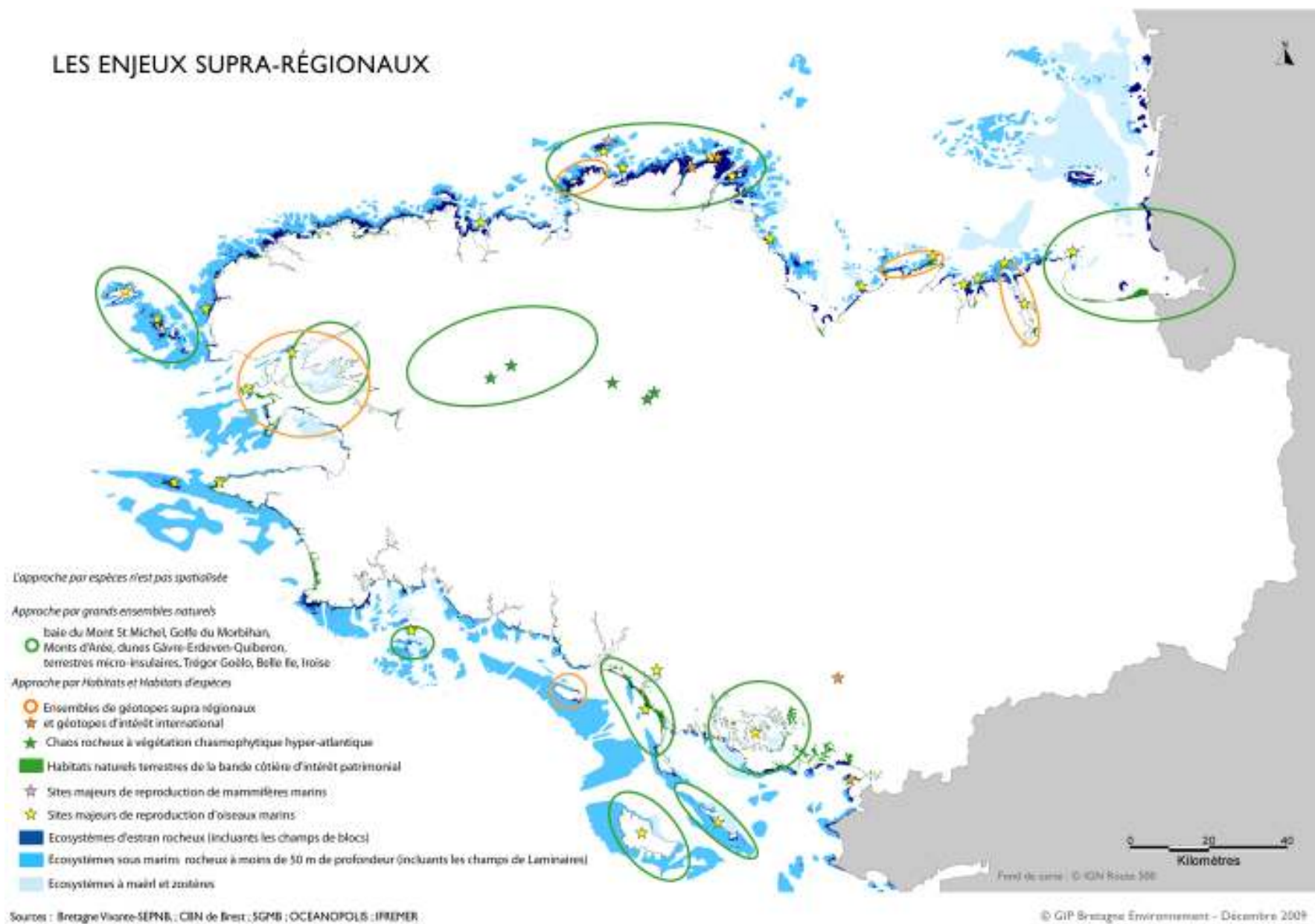
Objectif de la carte : *spatialiser un patrimoine naturel, hiérarchisé et quantifié pour certaines thématiques, en l'état actuel des connaissances*

- **près de 48 % des communes** sont porteuses d'espèces ou de géotopes d'intérêt (602 communes sur 1268 - 47,5 %) ;
- mais **18 %** de ces mêmes communes ne sont pas concernés par une zone remarquable pour la biodiversité : Znieff, Zico, ENS, APB, RN, Natura2000... (18,1 % = 109 communes avec moins de 0,01 % de leur superficie en zone remarquable / 20,9 % ou 126 communes avec le critère de 0,1 %) ;
- **près de 6 % du territoire continental** breton sont porteuses d'une zone remarquable pour la biodiversité (5,9 % - Znieff, Zico, ENS, APB, RN, Natura2000...) ;
- en l'état actuel des connaissances, les inventaires d'espèces et de zones remarquables ont identifié une faiblesse majeure à l'échelle régionale avec une faible densité du patrimoine naturel remarquable autour de l'axe Lamballe-Pontivy ;
- **près de 75 % des fonds marins** de la zone 0 – 50 m de profondeur des eaux territoriales bretonnes sont considérés comme habitat d'intérêt communautaire * (74,8 %) ;
- **plus de 20 % des fonds marins** de la zone 0 – 50 m de profondeur des eaux territoriales bretonnes sont couverts par des zones remarquables pour la biodiversité (20,3 % - Znieff, Zico, Ramsar, maërl, zostère) ;
- la grande **majorité de la bande marine côtière est porteuse d'intérêt** ;
- un fort déséquilibre est-ouest du patrimoine naturel remarquable des cours d'eau.

Rappel méthodologique :

- le diagnostic est établi sur la base d'un **intérêt a minima régional** pour les espèces ;
- les données utilisées **ne reflètent pas** toute la biodiversité bretonne : n'ont pu être pris en compte les mammifères continentaux, les reptiles, les batraciens, les invertébrés, la plupart des habitats ;
- * les habitats marins d'intérêt communautaire sont décrits et positionnés sur le seul critère de sédimentologie et de profondeur ; la typologie **EUNIS** et non plus Corine Biotope serait plus appropriée ; cependant l'application de cette typologie aux fonds sous marins de Manche-Atlantique n'est pas encore opérationnelle ni partagée au niveau national.

LES ENJEUX SUPRA-RÉGIONAUX



Les enjeux supra régionaux

Objectif de la carte : *spatialiser les enjeux majeurs en l'état actuel des connaissances*

Définition des enjeux supra régionaux sur la base d'évaluations biologiques, écologiques, biogéographiques et non juridiques = les éléments naturels remarquables du patrimoine naturel répondant à l'une des trois définitions :

- qui différencient sur un plan écologique la Bretagne des autres régions de France métropolitaine,
- qui représentent plus de la moitié des occurrences nationales,
- pour lesquels la Bretagne a une responsabilité écologique majeure au niveau national pour leur préservation ;

approche Habitats et Habitats d'espèces

- les écosystèmes des zones à galets et des falaises siliceuses du littoral,
- les landes littorales à bruyère vagabonde,
- les systèmes blocs et de chaos rocheux intérieurs à végétation chasmophytique hyper-atlantique,
- les forêts acides atlantiques à If et à Houx,
- les 26 colonies majeures d'oiseaux marins reproducteurs,
- les 2 sites majeurs de reproduction pour le phoque gris,
- les 4 sites et 2 ensembles géologiques d'intérêt international,
- les écosystèmes sous-marins à maërl et à zostères,
- les écosystèmes sous-marins rocheux à champs de laminaires et circalittoral,
- les écosystèmes d'estran à champs de blocs et à récifs d'hermelle,

- les écosystèmes terrestres micro-insulaires des îles Houat, Hoëdic, Glénan, archipels de Molène, des Sept-Iles ;

approche Espèces

- les zones hébergeant de manière significative au moins une des 70 espèces concernées par la définition des enjeux supra régionaux (cf. Partie II Atlas page 45 pour la liste) ;

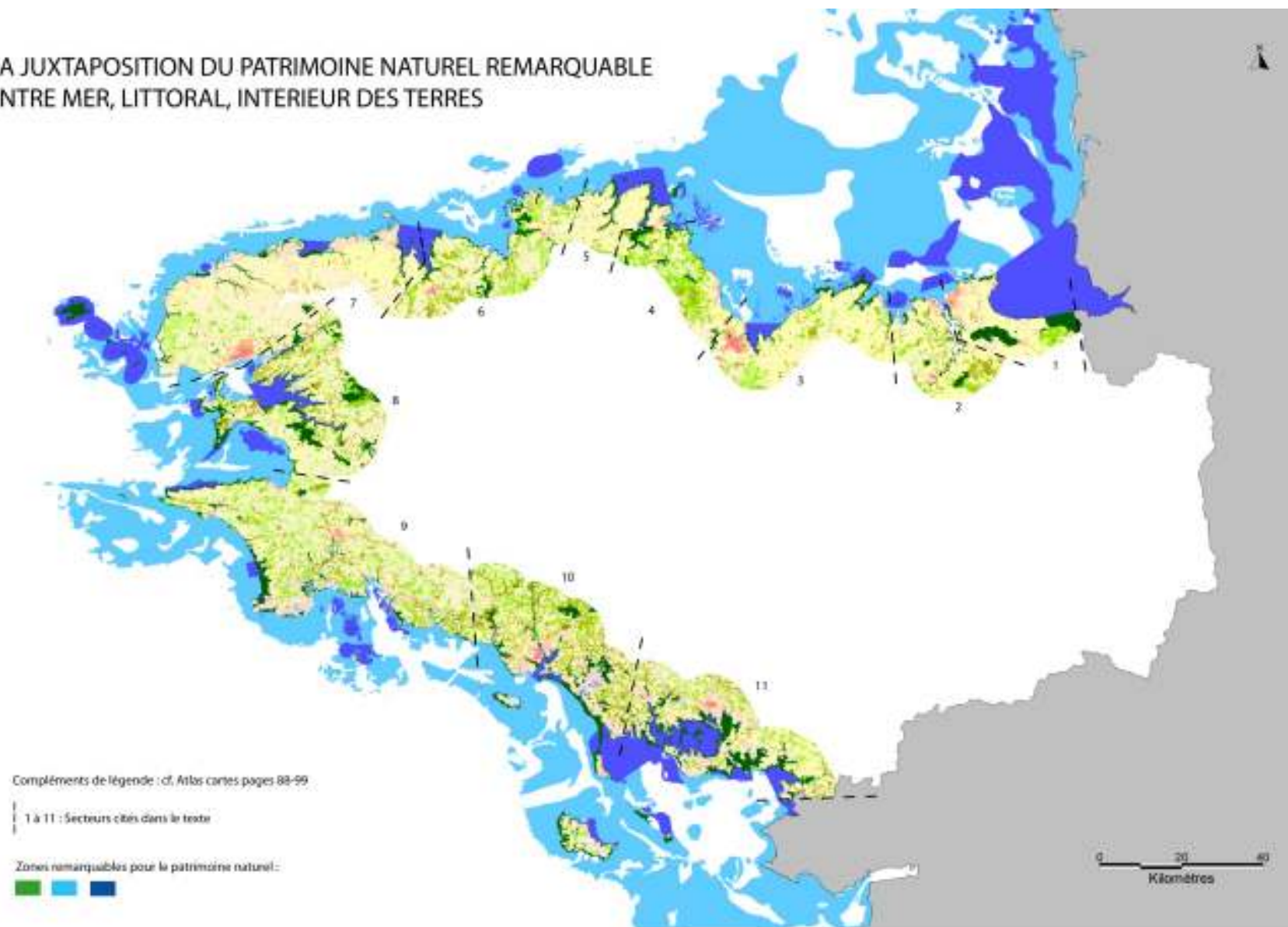
approche grands ensembles naturels

- la baie du Mont Saint-Michel pour ses écosystèmes d'estran,
- le golfe du Morbihan pour ses écosystèmes de mer intérieure et d'estran,
- Belle Ile pour l'ensemble de son patrimoine naturel marin et terrestre remarquables,
- l'écosystème dunaire Gâvre-Erdeven-Quiberon
- la rade de Brest pour ses écosystèmes sous-marins,
- les monts d'Arrée pour leurs écosystèmes de landes, tourbières et les forêts du Cranou et de Beffou,
- le Trégor Goëlo pour l'ensemble de son patrimoine naturel marin et terrestre remarquables ;

approche macro structure

- le chevelu dense du réseau hydrographique de la Bretagne avec sa multitude de bassins versants indépendants.

LA JUXTAPOSITION DU PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE ENTRE MER, LITTORAL, INTERIEUR DES TERRES



Sources : I. Le Du Blay COSTEL UMR, CNRS 6554 - CBN de Brest ; IGN B4 Carso ; BV-SERNB ; Conseil Régional de Bretagne - CG 22,29,35,56 ; FCBE ; ONF ; CELUL ; DIRBN de Bretagne

© GIP Bretagne Environnement - Décembre 2009

La juxtaposition du patrimoine naturel remarquable entre Mer, Littoral et Intérieur des terres

Objectif de la carte : *identifier l'éventuelle juxtaposition du patrimoine naturel remarquable entre la mer, le littoral et l'intérieur des terres (cf. Atlas pages 88-99)*

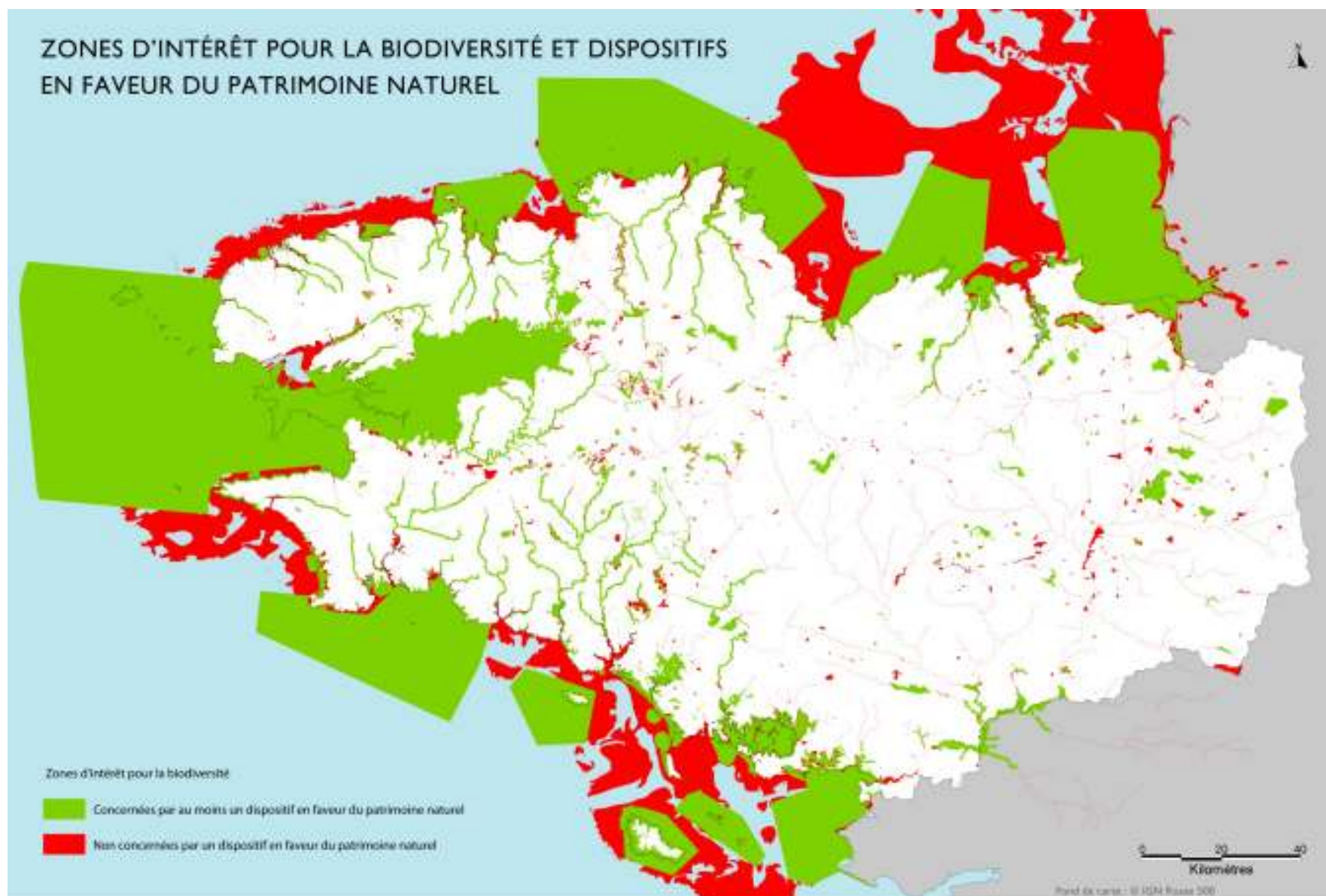
La bande côtière est approchée comme la juxtaposition de trois domaines : la mer, le littoral et l'intérieur des terres (10 km). Chacun des trois domaines est évalué selon son patrimoine naturel. Cette évaluation, dans le cadre d'une vision régionale, se traduit par un constat : présence ou absence d'un ensemble d'éléments remarquables de diverses natures. Une partition du linéaire de la bande côtière est réalisée dès que change le constat dans l'un au moins des trois domaines. Ainsi, il ne s'agit pas d'une approche de type continuité écologique de la terre jusqu'en mer.

11 secteurs couvrant tout le linéaire de Bretagne sont ainsi identifiés dont **5 présentent des intérêts juxtaposés de la terre jusqu'en mer.**

4 secteurs présentent des faiblesses fortes à l'intérieur des terres (urbanisation, agriculture intensive, réseau lâche de la matrice naturelle) alors que du patrimoine naturel remarquable est présent sur le littoral et en mer.

secteur	intérêts pour la biodiversité	faiblesses principales
1	mer, littoral, intérieur / zone Ramsar	urbain dense en littoral / superficie agricole importante / zones d'intérêt isolées
2	mer, littoral, intérieur	urbain dense en littoral / superficie agricole importante / matrice boisée fragmentée
3	mer, littoral	urbain dense en littoral / superficie agricole importante / matrice boisée très peu présente / peu de zones d'intérêt à l'intérieur
4	mer, littoral, intérieur / continuité écologique boisée entre littoral et intérieur	urbain diffus en littoral / matrice boisée en partie fragmentée
5	mer, littoral	urbain dense en littoral / superficie agricole importante / matrice boisée très peu présente / peu de zones d'intérêt à l'intérieur
6	mer, littoral, intérieur	urbain dense en littoral / matrice boisée fragmentée
7	mer, littoral	urbain dense en littoral / urbain présent tout le long du littoral / superficie agricole importante / matrice boisée très peu présente / peu de zones d'intérêt à l'intérieur
8	mer, littoral, intérieur / continuité écologique boisée entre littoral et intérieur / zones d'intérêt de grande superficie	urbain diffus en littoral / matrice boisée bien présente mais fragmentée
9	mer, littoral / longs linéaires littoraux d'intérêt	matrice boisée bien présente mais fragmentée / peu de zones d'intérêt à l'intérieur
10	littoral, intérieur	peu de zones d'intérêt en mer / urbain dense et diffus en littoral notamment isolant le complexe dunaire Gâvre-Erdevén-Quiberon / matrice boisée bien présente mais fragmentée
11	mer, littoral	urbain dense et diffus tout le long du littoral / peu de zones d'intérêt à l'intérieur

Le terme littoral englobe les milieux d'estran.



Sources : Bretagne Vivante-SEPNB ; Conseil Régional de Bretagne ; DIREN Bretagne ; Conseil Général 22 29 35 56 ; FCBE ; ONF ; ONEMA ; PNRA ; PNMI ; ONCFS

© GIP Bretagne Environnement - Décembre 2009

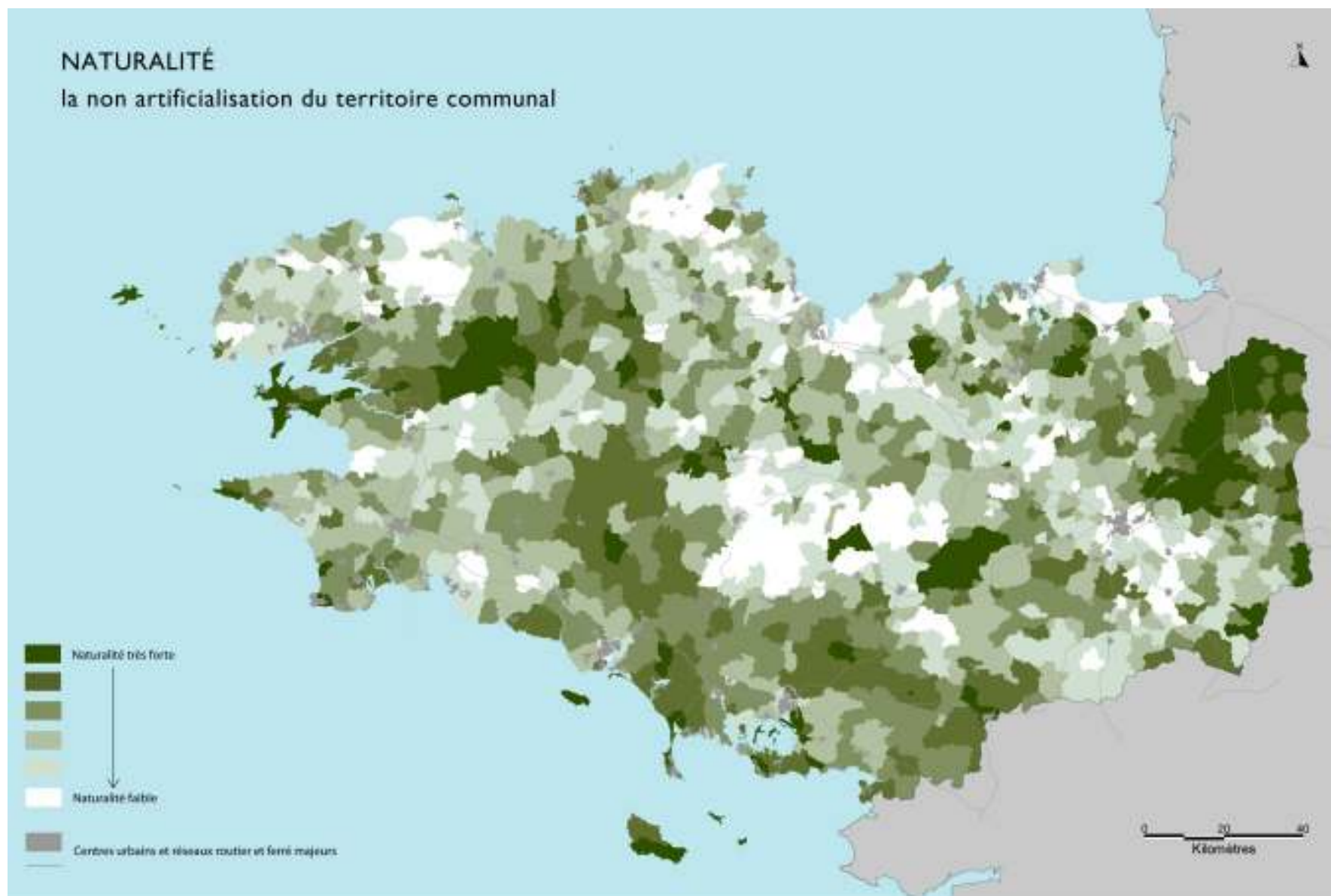
Dispositifs en faveur du patrimoine naturel

Objectif de la carte : *Identifier les zones remarquables pour le patrimoine naturel qui soient dépourvues de dispositifs en faveur de sa préservation*

- **près de 66 % des zones continentales** identifiées pour leur biodiversité remarquable (hors cours d'eau) sont couverts par une mesure en faveur de la préservation du patrimoine naturel (65,9 %) ;
- les cours d'eau de l'est de la Bretagne dont la biodiversité reste remarquable, mais en dessous de celle constatée dans les cours d'eau de l'ouest, ne sont globalement pas concernés par des mesures de classement par rapport aux poissons migrateurs ; il y a une nette **corrélation** entre l'existence de ces mesures de classement et l'état de la biodiversité en poissons migrateurs ;
- en terme de superficie, l'essentiel des mesures concernant du patrimoine naturel marin repose sur deux dispositifs : Parc Naturel Marin (Iroise) et Natura 2000 en mer ;
- la **superposition** des outils (RN, Natura 2000, PNR, APB...) et des thématiques (protection réglementaire, protection foncière, gestion conservatoire) pour un même site est la règle plutôt que l'exception ;
- la détermination de(s) mesure(s) à appliquer sur une zone d'intérêt pour la biodiversité implique une analyse cas par cas de la situation locale.

Rappel méthodologique

Les mesures visées dans ce travail ne concernent pas le niveau local de gestion d'un territoire. Ainsi, les différents zonages liés à des documents d'urbanisme comme les PLU ou les SCOT n'ont pas été pris en compte bien que susceptibles de jouer un rôle très important pour l'intégration des problématiques liés au patrimoine naturel.



Sources : IFN Corine Land Cover 2006 ; IGN BD Cartho

© GIP Bretagne Environnements - Décembre 2009

Naturalité

Objectif de la carte : *identifier le degré de non artificialisation des communes sur la base des superficies des différents types d'occupation du sol*

Un gradient de naturalité mesure le degré de non artificialisation du territoire communal. Le calcul est fondé sur la moyenne de la superficie des différents types d'occupation du sol, chacun étant affecté d'une valeur en rapport avec sa naturalité.

L'évaluation de cette naturalité à l'échelle des territoires communaux reflète la **mosaïque** complexe des divers types de milieux en Bretagne.

Par exemple, 31 % de la région Bretagne sont couverts de petites parcelles agricoles, imbriquées en mosaïque complexe, et dont la nature n'est pas connue précisément : prairie permanente ou temporaire, terre labourable, culture annuelle...

Ainsi, à l'échelle communale, les grands territoires à forte naturalité sont portés essentiellement par des **landes et tourbières**, de la **forêt**, ou un ensemble de **prairies et bocage**.

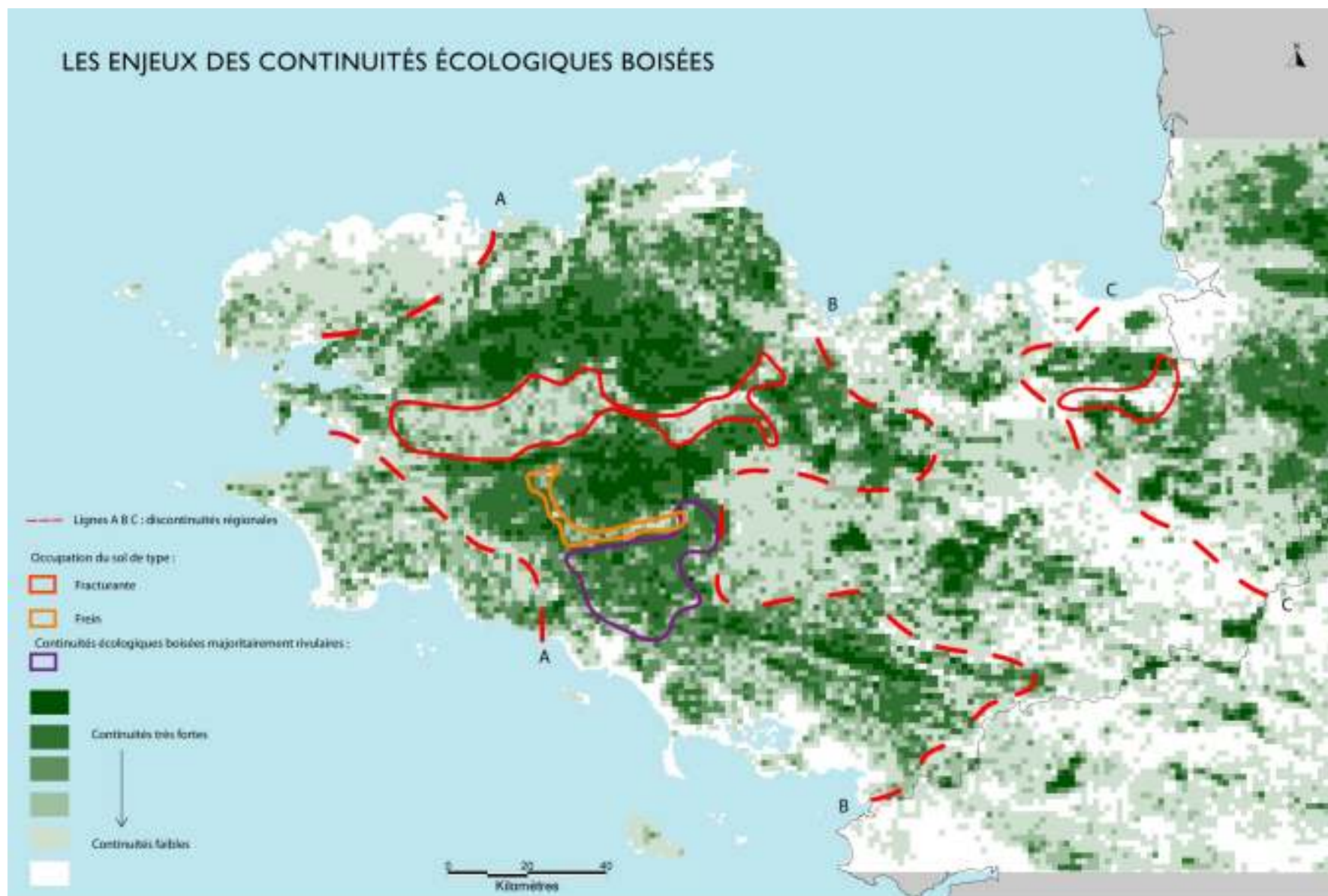
Le territoire étendu à forte naturalité situé au nord-est de l'Ille-et-Vilaine est porté par le tissu dense de prairies permanentes, bocage et forêts.

Un deuxième territoire étendu est porté essentiellement par les landes des Monts d'Arrée.

Enfin, la zone forestière de Paimpont concrétise un troisième territoire étendu.

Les autres territoires, de moindre étendue, sont majoritairement des massifs forestiers.

Les grandes étendues de faiblesses en naturalité se trouvent autour de Morlaix-Roscoff, de Saint Malo-Dol de Bretagne, de l'axe Pontivy-Saint Méen Le Grand et de l'axe Rennes-Lannion.



Sources : L. Le Du-Blayo COSTEL UMR CNRS 6554 ; IGN BD Carso

© GIP Bretagne Environnement - Décembre 2009

Les enjeux des continuités écologiques boisées

Objectif de la carte : *identifier les enjeux territoriaux des continuités écologiques selon la thématique « arbre »*

Les continuités écologiques boisées (sur la base des milieux forestiers, boisés et bocagers à l'échelle communale) structurent la Bretagne en trois entités selon des discontinuités essentiellement axées nord-sud. Les freins et fractures dans ces continuités sont dus à une occupation du sol de type agriculture intensive et urbanisation.

L'entité **ouest / sud Bretagne** – entre les lignes A et B de discontinuités régionales :

- une grande entité avec des continuités écologiques boisées a priori fonctionnelle sur une grande partie de la superficie ;
- mais avec une **faiblesse** de la liaison entre les massifs Centre Bretagne et Montagne Noire : petite superficie de la liaison, mosaïque avec de la culture intensive, contexte frein pour les continuités écologiques boisées ;
- et une **faiblesse** de la liaison entre les massifs de Montagne Noire et ceux de Lanvaux : continuités écologiques boisées portées majoritairement par les zones rivulaires boisées.

Le littoral finistérien - à l'exception de la zone Plougastel Daoulas et de la presqu'île de Crozon - est peu en continuité, voire en discontinuité écologique boisée avec l'entité ouest / sud Bretagne ; l'agriculture intensive et l'urbanisation sont les modes majoritaires d'occupation du sol sur cette partie du littoral breton.

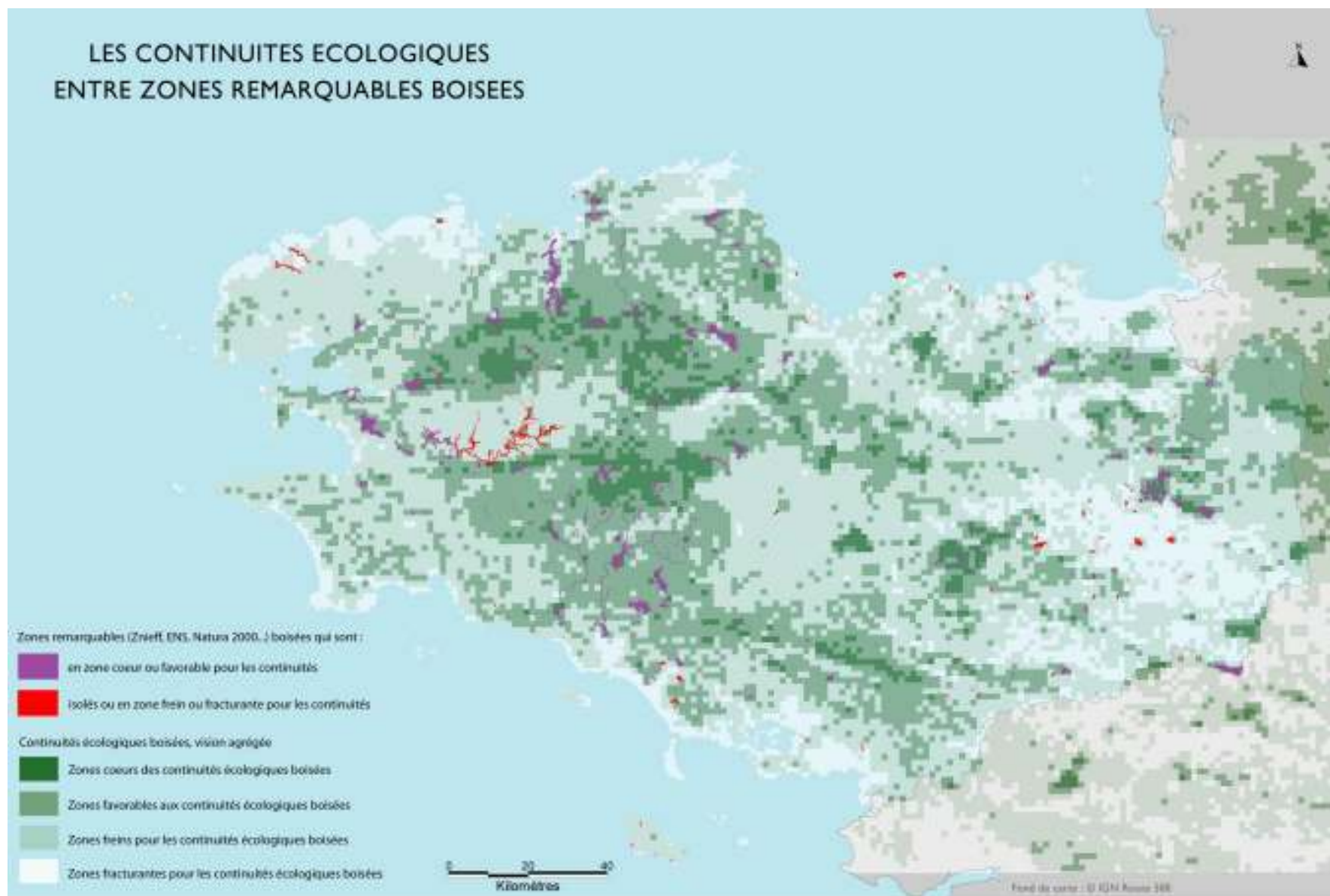
L'entité **centre-est Bretagne** – entre les lignes B et C de discontinuités régionales :

- une entité formée d'une mosaïque de massifs, isolés dans une matrice frein, voire fracturante, pour les continuités écologiques boisées ;
- une matrice pour plus d'un quart de la superficie en agriculture intensive et urbanisation forte ;
- dans une vision régionale, cette entité joue le rôle de **fracture** entre l'entité ouest / sud Bretagne et la Basse Normandie - Loire Atlantique.

L'entité **extrême nord-est Bretagne**:

- une entité en liaison avec la Basse Normandie au travers du tissu bocager et prairies permanentes ;
- mais **coupée** de la grande entité ouest / sud Bretagne ;
- avec des faiblesses, parfois fortes, en terme de fractures entre massifs forestiers et de mosaïque avec de la culture intensive dont la zone Combourg - Antrain.

L'approche des continuités écologiques selon la thématique « arbre » serait utilement **complétée** par une approche selon la thématique « milieux ouverts ». Cependant le manque d'informations précises sur la répartition et la typologie des milieux ouverts en Bretagne rend cette approche impossible.



Sources : L. Le Du-Blayo COSTEL UMR CNRS 6554 ; IGN BD Cartho

© GIP Bretagne Environnement - Décembre 2009

Les continuités écologiques entre zones remarquables boisées

Objectif de la carte : *identifier les enjeux territoriaux des continuités écologiques entre les zones remarquables pour la biodiversité et à composante boisée*

Un certain nombre de zones remarquables pour la biodiversité (Znieff, ENS, N2K...), telles que définies dans le cadre de ce travail (cf. carte « Patrimoine Naturel Remarquable de Bretagne ») ont une composante arborée conséquente.

La fonctionnalité de ces zones remarquables boisées est fortement dépendante de leur contexte. Ainsi, plusieurs situations sont possibles :

- continuité écologique avérée avec les grandes unités boisées
- ou fonctionnement en autarcie au sein d'un massif lui-même isolé
- ou encore fonctionnement en complet isolat au sein d'une matrice frein ou fracturante pour les continuités écologiques boisées.

Les zones remarquables boisées sont de **petite superficie**.

Trois ensembles sont **isolés** dans une matrice défavorable aux continuités écologiques boisées : autour de Rennes, Rance-Côte d'Emeraude, abers.

La zone remarquable boisée qui est centrée sur l'Aulne, tout en étant dans une matrice défavorable, établit une **liaison de type rivulaire** entre les Monts d'Arrée et le pied des Montagnes noires.



Source : Agrosylvestre-Bretagne ; IGN BD Carthage ; IGN BD Carthage ; Dinan Bretagne ; CNF ; FCBE ; BV-SEPNB ; CG 22,29,35,54 ; Conseil Régional de Bretagne

© GIP Bretagne Environnement - Décembre 2009

Les continuités hydrographiques entre zones remarquables humides

Objectif de la carte : *identifier les enjeux territoriaux des continuités hydrographiques entre les zones remarquables pour la biodiversité et à composante « humide »*

Un certain nombre de zones remarquables pour la biodiversité (Znieff, ENS, N2K...), telles que définies dans le cadre de ce travail (*cf.* carte « Patrimoine Naturel Remarquable de Bretagne ») ont une composante « zone humide » conséquente.

Les écosystèmes de milieu humide ainsi situés dans une zone remarquable sont potentiellement reliés via le réseau hydrographique à des écosystèmes similaires situés dans d'autres zones remarquables. Pour faciliter l'analyse régionale et la visibilité sur la carte, des zones remarquables humides qui sont proches à l'échelle de cette carte et qui sont connectées au même cours d'eau sont regroupées dans une même entité spatiale.

La structuration de la circulation entre zones remarquables humides selon le réseau hydrographique a deux conséquences :

- des entités spatiales ZH peuvent être **géographiquement proches tout en étant en discontinuité** hydrologique et donc sans échange possible ;
- des entités spatiales ZH peuvent être **géographiquement éloignées tout en étant en continuité** hydrologique et donc avec des échanges possibles.

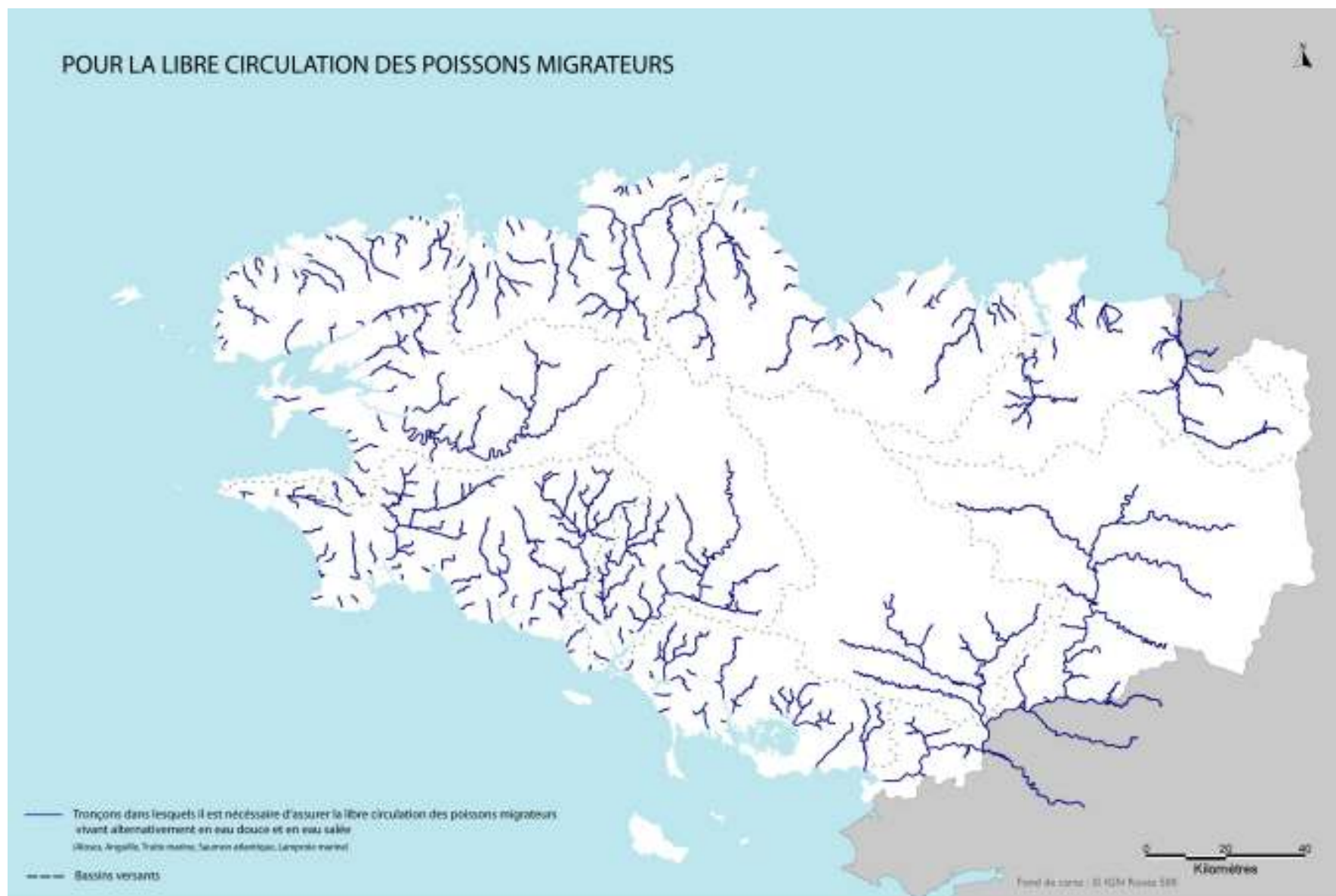
A l'échelle régionale, il existe peu de zones remarquables humides situées sur les **têtes de bassins** hydrographiques ; elles se trouvent principalement à l'ouest de la Bretagne.

Les marais et prairies de la Vilaine en aval de Redon, plus grande étendue de zones humides d'un seul tenant de Bretagne, partagés avec la Loire Atlantique, sont le réceptacle de deux grands bassins versants. La qualité écologique de cette zone est ainsi fortement dépendante de la **qualité des eaux amont**.

Des micros systèmes hydrographiques côtiers génèrent nombre de zones **humides littorales, hydrographiquement indépendantes** les unes des autres, le plus souvent décrites comme zones remarquables pour la biodiversité, notamment de la baie d'Audierne à la baie de Concarneau.

L'élaboration d'une vision régionale des continuités écologiques pour les zones humides souffre de **lacunes** concernant la connaissance de la répartition de ces zones humides.

De plus, le réseau hydrographique en Bretagne est marqué par **l'absence** de cours d'eau majeurs qui auraient pu structurer la répartition des zones humides à l'échelle régionale.



Sources : Proposition ONEMA printemps 2009

© GIP Bretagne Environnement - Décembre 2009

Les continuités écologiques pour les poissons migrateurs

L'ONEMA a élaboré des propositions concernant la libre circulation des poissons migrateurs. Les tronçons dans lesquels il est nécessaire d'assurer cette libre circulation ont été identifiés.

Ces priorités renforcent le classement actuel des cours d'eau pour le saumon et le complètent, notamment au niveau du réseau hydrographique de **la Vilaine et de L'Oust**.

L'élaboration d'une vision régionale des continuités écologiques pour les cours d'eau souffre de **lacunes** concernant la connaissance régionale des biocénoses aquatiques : espèces, statut, répartition, fonctionnement...

Lettre de saisine du CSRPN par le Conseil Régional



Direction générale des services

Pôle culture - environnement - jeunesse et sports
tourisme

Personne chargée du dossier :

Dominique PARTHENAY

Directeur Général Adjoint

Tél. : 02 99 27 14 01

courriel : dominique.parthenay@region-bretagne.fr

Monsieur Jean Claude LEFLEUVRE
Président du Conseil scientifique régional du
patrimoine naturel
Université de Rennes I
UMR 6553 "Ecobio"
Campus de Beaulieu - Bât. 25
35042 RENNES Cedex

Remnes, le **11 FEV. 2008**

Objet : Saisine du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Monsieur le Président,

La Région s'est engagée, en adoptant en février 2007 son schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité, dans une politique que je souhaite à la fois ambitieuse et volontariste pour le patrimoine breton. La Bretagne a la chance de posséder un patrimoine exceptionnel qui contribue fortement à son identité. Mais la pérennité de ce patrimoine n'est pas assurée.

Le schéma adopté en 2007 permet d'identifier les grands défis que nous devons relever. Il définit pour la Région deux grands axes stratégiques en faveur, d'une part, de l'amélioration des connaissances, axe qui a déjà débouché sur la création d'un observatoire de la biodiversité, et d'autre part, de la protection des espaces et des espèces qui le caractérisent. La mise en œuvre de ces axes, et tout particulièrement le second, suppose une véritable stratégie permettant de hiérarchiser et de prioriser les interventions de la Région, et la mise en œuvre des différents outils à sa disposition (contrats nature, réserves régionales, parcs naturels...)

La Région souhaiterait s'entourer, pour ce travail qui doit déboucher sur une thématique mais aussi sur une véritable qualification de ses interventions, de l'expertise du CSRPN.

Spécialisation qui devrait s'attacher aux caractéristiques du patrimoine breton, et je pense ici tout particulièrement à l'enjeu littoral et maritime, mais aussi aux fonctionnalités des milieux, en prenant en compte, non seulement les espèces les plus remarquables, mais également les continuités écologiques à travers un maillage du territoire contribuant au maintien de la diversité écologique de la Bretagne.

Cet exercice de hiérarchisation devrait aussi pouvoir prendre en compte l'emboîtement des échelles et la répartition, si ce n'est des compétences, du moins des responsabilités, en dégageant ce qui est de la responsabilité régionale de ce qui est de la responsabilité d'acteurs infra-régionaux, que la Région pourrait notamment accompagner à travers la politique des pays.

Conformément à l'article L. 411-5 du code de l'environnement, je souhaite saisir le CSRPN sur ces questions, les services de la Région étant à votre disposition pour vous apporter toutes précisions que vous jugerez utiles.

En vous remerciant par avance de l'appui que vous pourrez nous apporter, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Jean-Yves LE DELAN

Président

Conseil régional de Bretagne

23a, avenue du Général de Gaulle - 35111 Rennes - 35011 Rennes Cedex 3

Tel. : 02 99 20 10 10 - Fax : 02 99 27 11 11 - www.region-bretagne.fr

Adresse électronique : dir@region-bretagne.fr / site@region-bretagne.fr / services@region-bretagne.fr